

Paris, le 19 mars 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Remboursement des joueurs inscrits sur Fulltiltpoker.fr (Sté Rekop)

#### **L'Arjel continue à surveiller le bon déroulement du processus :**

#### **90% des avoirs ont d'ores et déjà été versés aux joueurs**

Depuis le 2 novembre 2012, et suite à la décision du collège de l'ARJEL du 24 septembre 2012, les joueurs titulaires d'un compte joueur auprès de l'opérateur REKOP Ltd, exploitant anciennement le site fulltiltpoker.fr, ont la possibilité de demander le remboursement de leurs avoirs bloqués et ce, par l'intermédiaire de l'opérateur agréé REEL MALTA Ltd (pokerstars.fr).

Le 14 mars 2013, le collège de l'ARJEL a procédé à l'abrogation de l'agrément de l'opérateur REKOP Ltd, cette société étant actuellement en cours de liquidation.

**Cette abrogation n'a aucune conséquence sur le processus de remboursement des anciens joueurs de FullTiltPoker.fr**, qui continue de se dérouler jusqu'à ce que l'intégralité des joueurs puisse être créditée des avoirs bloqués.

<p><b>Au 13 mars 2013, près de 4,1 millions d'euros ont déjà été reversés à plus de 13 000 joueurs. Ce montant représente près de 90% des 4,7 millions d'euros d'avoirs initialement retenus.</b></p>
---

#### ***Pour rappel, la procédure de remboursement reste la suivante :***

1. Pour entamer le processus de demande de remboursement, il est nécessaire de se rendre sur le site fulltiltpoker.fr, afin de télécharger un logiciel, l'ancien logiciel fulltiltpoker.fr ne permettant pas d'effectuer l'opération.
2. Le joueur est par ailleurs invité à créer un compte sur le site pokerstars.fr – s'il en détient déjà un, il peut alors l'utiliser – pour obtenir un code spécifique et nécessaire au bon déroulement de sa procédure de remboursement.
3. Le code ainsi obtenu doit ensuite être saisi dans le logiciel précédemment téléchargé, après identification du joueur grâce à ses anciens login et mot de passe FullTiltPoker.
4. Suite à la saisie de ce code, le transfert des fonds vers le compte joueur Pokerstars peut être demandé sur le logiciel FullTiltPoker. Après avoir été approuvé par le service clients de Pokerstars, l'ordre de transfert sera confirmé au joueur par message électronique.
5. Ces démarches accomplies, le joueur se verra automatiquement crédité du montant de son ancien solde sur son compte pokerstars.fr et pourra, s'il le souhaite, le retirer sans contrainte depuis la plate-forme de l'opérateur.